

IG SECTICHOC EC 10

Insecticide homologué pour le traitement des bâtiments d'élevage (hors présence des animaux) et du matériel de transport d'animaux, des locaux et de collecte des ordures et déchets.

Mouche, puce, fourmi, blatte, guêpe, pou, tique, ténébrion; insectes volants et rampants + parasite de l'environnement.

IG SECTICHOC EC 10 est un insecticide émulsionnable dans l'eau, avec une très longue rémanence contre les insectes volants, rampants et les ectoparasites de l'environnement. Efficace dans les locaux et bâtiments : habitations, restaurants, collectivités, boulangeries, laiteries, chenils, bâtiments de stockage, bâtiments d'élevage, ainsi que le matériel de transport d'animaux, bâtiments de traitement des déchets et ordures, ainsi que le matériel de collecte et transport, etc.....

IG SECTICHOC EC 10 est efficace contre les mouches, guêpes, taons, moustiques, mites, ténébrions, blattes, cafards, punaises, cancrelats, fourmis, charançons, lépismes, grillons, araignées, poux, puces, tiques.

Mode d'emploi :

APPLICATION EN PULVERISATION

HOMOLOGATION :

Diluer 400 à 800 ml de **IG SECTICHOC EC 10** dans 10 litres d'eau

SURFACES TRES SOUILLEES : CONSEILS :

1 litre de **IG SECTICHOC EC 10** dans 10 litres d'eau pour 400m². Pour un effet attractif maximum, il est possible de mettre du dextrose (ou sucre) à raison de 400grs pour 10 litres d'eau.

APPLICATION EN THERMONEBULISATION :

Diluer 250 ml de **IG SECTICHOC EC 10** dans 10 litres d'eau ou désinfectant compatible pour traiter 10000m³.

Fabricant : Iget Chimie

N° d'AMM transitoire : BC-RK023704-34

N° d'inventaire au Ministère de l'environnement : 45485

Substance active notifiée au niveau du règlement BIOCIDE 528/2012 pour l'usage Tp18

Tp18 (CAS 52645-53-1) 100 grs/l perméthrine

Mentions de danger :

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence :

P261 : Eviter de respirer les brouillards/vapeurs.

P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.

P391 : Recueillir le produit répandu.

P302+P352 : En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. continuer à rincer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

P501 Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale

Distribué par : PRODIGE LOGISTIC



GHS07

GHS09

ATTENTION

IGET CHIMIE
Lieu-Dit Sibliot CD6
13480 CABRIES
Tél : 04.42.94.08.24